SIATI
SOMMET INFRASTRUCTURES, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & IMMOBILIER

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉDITION 2017

Le Sommet Infrastructures, Aménagement du Territoire & Immobilier (SIATI) a pour vocation de mettre à l'honneur et de récompenser les réalisations et les initiatives des acteurs publics et privés de ces trois secteurs, sur la base du travail de jurys composés de professionnels.

A- LES CATÉGORIES

Les catégories 2017 s'articulent comme suit :

Trophées secteur de l'immobilier

- Foncières : la meilleure stratégie immobilière long-terme
- Investisseurs : la meilleure stratégie d'investissement hôtelier
- Investisseurs : la meilleure stratégie d'investissement logistique
- Investisseurs : la meilleure stratégie d'investissement santé
- Investisseurs : la meilleure stratégie d'investissement de commerce
- Fonds non cotés : la meilleure stratégie de développement
- Utilisateurs : la meilleure stratégie immobilière
- Promoteurs : la meilleure opération immobilière
- Architectes : la meilleure réalisation

Trophées secteur des infrastructures

- Fonds infrastructures : la meilleure stratégie France et International
- Fonds infrastructures : la meilleure stratégie green
- Sponsors : la meilleure structuration de PPP
- Donneurs d'ordres publics : la meilleure collaboration / « intelligence collective »

Trophées secteur de l'aménagement du territoire

- Régions : la meilleure stratégie de développement du territoire
- Villes (- de 150 000 habitants) : la meilleure transformation de zone urbaine
- Villes (+ de 150 000 habitants) : la meilleure transformation de zone urbaine
- EPA : la meilleure transformation de zone urbaine
- EPCI, ADE : le meilleur projet d'attractivité du territoire

B- PROCÉDURE DE NOMINATION ET DE SÉLECTION

Une procédure de sélection et de délibération encadrée pour assurer une transparence maximum.

1) Sélection

150 acteurs privés et publics amenés à concourir dans chaque catégorie sont préalablement sélectionnés par l'équipe organisatrice du SIATI, d'après diverses études, enquêtes et classements, en lien avec les journalistes du magazine *Décideurs*. Ce nombre est complété par une cinquantaine de candidatures spontanées.

2) Critères de sélection

Pour être sélectionnés, les nommés doivent répondre aux critères suivants :

- Performance et évolution dans la durée
- Qualité et diversité des projets en cours et à venir
- Capacité d'innovation
- Démarche RSE et développement durable appliquée à toutes les démarches de l'entreprise

La sélection prend en compte la période 2014-2016, et 2017 et au-delà pour les projets à venir. Le SIATI se réserve le droit de ne pas présenter une candidature aux membres du jury si les critères ne sont pas remplis de manière satisfaisante.

3) Composition du jury

Un jury d'experts sera composé afin de désigner les lauréats de chaque catégorie. Ces professionnels reconnus seront sollicités par l'équipe organisatrice du SIATI en fonction de leur expérience et domaine de compétence.

4) Sélection des lauréats

Dossier d'information

Pour concourir au SIATI, les nommés présélectionnés devront remplir intégralement le dossier d'information qui leur sera envoyé par e-mail, avant la date énoncée dans celui-ci.

Ce dossier pourra être complété par des documents annexes.

Les dossiers d'information ne seront pas restitués à leurs propriétaires.

Dossier de candidature

Pour concourir au SIATI, les candidats devront remplir intégralement le dossier de candidature avant la date énoncée dans celui-ci. Ils peuvent se procurer le dossier auprès de l'organisation :
Benoît de Montmarin, 01 45 02 26 13 - bdemontmarin@leadersleague.com

Ce dossier pourra être complété par des documents annexes.

Les dossiers de candidatures ne seront pas restitués à leurs propriétaires.

Délibérations et critères de sélection

Les membres du jury sont destinataires des dossiers retournés par les entreprises sélectionnées. Ils leur permettent de présenter leur organisation et leur équipe, les données détaillant l'activité, la singularité des opérations accomplies sur la période de référence et prévues à l'avenir.

Des matinées de délibérations sont organisées entre le 03 et 24 mai 2017 afin que les jurys de chaque catégorie se réunissent et élisent le lauréat de chaque catégorie.

Les candidats ont la possibilité lors de ces oraux de présenter leur dossier, projets, réalisations et stratégies auprès des membres du jury.

Les débats entre membres du jury ont pour objectif de récompenser les acteurs ayant fait preuve d'excellence sur le long terme. La garantie d'un vote serein, impartial et indépendant est notamment assurée par l'obligation de confidentialité pesant sur chaque membre du jury quant au contenu des dossiers d'information complétés, des délibérations et des noms des lauréats (et pour ceux-ci jusqu'au jour de la remise des prix).

C- REMISE DES PRIX

Au cours de la soirée de remise des prix du SIATI, le mardi 13 juin 2017 au Pavillon d'Armenonville, chaque lauréat sera appelé à monter sur scène pour recevoir un trophée d'or, honorant ainsi son statut de meilleur acteur de sa catégorie.